

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 11 juillet 2016

16-127

OBJET : Approbation des nouveaux statuts de la « Mission locale des Bords de Marne » et Désignation des représentants du Conseil de territoire pour siéger au sein de l'association

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 11 juillet 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS :

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| - ADENOT Dominique | - COCQ François | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - ADOMO Caroline | - COUSIN Thierry | - LOUVIGNE Robin |
| - AMAR Sophie | - CROCHETON Florence | - MARTIN Jacques J.P. |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - DALLEAU Isabelle | - MARTINEAU Pascal |
| - BARNOYER Thierry | - DELECROIX Pierre-Michel | - OUDINET Michel |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - PANNETIER Gilles |
| - BENISTI Jacques Alain | - DUVAUDIER Michel | - PARRAIN Mary France |
| - BERRIOS Sylvain | - FACCHINI Monique | - PASTERNAK Jean-Jacques |
| - CADEDDU Jean-Luc | - FENASSE Delphine | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GAUVIN Brigitte | - PRIMEVERT Catherine |
| - CAPORAL Chrysis | - GICQUEL Hervé | - RISPAL Yoann |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CARTIGNY Pierre | - HERBERT Delphine | - SEMO Igor |
| - CHABOT Sabine | - JEANNE Laurent | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - TRIMBACH Pascale |
| - CHARDIN Sylvie | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LAMBERT Gérard | |
| - CLODONG Nicolas | - LE BIDEAU Dominique | |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur BEAUDOUIN Patrick a donné pouvoir à Madame CROCHETON Florence,
Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles,
Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Monsieur DELECROIX Pierre-Michel,
Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor,
Monsieur CARREZ Gilles a donné pouvoir à Madame ROYER Christel,
Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline,
Monsieur CIPRIANO Philippe a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès,
Monsieur DEGRASSAT Alain a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Jacques JP,
Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain,
Monsieur FAUTRE Christian a donné pouvoir à Monsieur LAMBERT Gérard,
Monsieur GAILHAC Benoît a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL Hervé
Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri,
Monsieur GRESSIER Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame TOLLARD Virginie,
Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier,
Madame HOUDOT Florence a donné pouvoir à Monsieur CARTIGNY Pierre,
Monsieur LE GUILLOU Patrick a donné pouvoir à Monsieur ADENOT Dominique,
Madame RASETTI Christine a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France,
Madame TRICOCCHE Annie a donné pouvoir à Madame PRIMEVERT Catherine,
Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KENNEDY Marie,
Madame RYNINE Christine a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal,
Monsieur ROESH Germain a donné pouvoir à Madame CHABOT Sabine,
Monsieur LEBEAU Pierre a donné pouvoir à Madame LE BIDEAU Dominique,
Madame MAFFRE-SABATIER Anne-Marie a donné pouvoir à Madame ADOMO
Monsieur MEDINA Marc a donné pouvoir à Madame TRIMBACH Pascale,
Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-127-
DE Caroline,
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur DOSNE Olivier
Monsieur LACHELACHE Nassim
Monsieur PIO Régis
Madame TRICOT-DEVERT Sylvie
Monsieur VOGUET Jean-François
Monsieur CHAULIEU Stéphane

Soit 83 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SEMO Igor

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-127- DE Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

OBJET : Approbation des nouveaux statuts de la « Mission locale des Bords de Marne » et Désignation des représentants du Conseil de territoire pour siéger au sein de l'association

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article 4 des statuts de l'Association « « Mission locale des Bords de Marne »,

CONSIDERANT que la Mission Locale est une association de loi 1901, à but non lucratif, qui a pour finalité la mise en œuvre des dispositifs publics liés à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,

CONSIDERANT que l'insertion sociale était une des compétences déléguées à la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne par les communes de Nogent-sur-Marne et du Perreux-sur-Marne,

CONSIDERANT que les compétences de l'ancien EPCI Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne sont intégralement transférées à l'EPTI ParisEstMarne&Bois en vertu de l'article L5219-5 du CGCT,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de territoire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations et aux présentations, à scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

CONSIDERANT que l'ancienne Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne avait 2 représentants, il est nécessaire de désigner deux représentants au sein de ParisEstMarne&Bois,

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les nouveaux statuts de la « Mission locale des Bords de Marne ».

DECIDE de procéder à la désignation de deux représentants de ParisEstMarne&Bois au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de la Mission Locale des Bords de Marne.

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des représentants susvisés au scrutin secret.

Sont candidats :

Pascale MARTINEAU
Alain DEGRASSAT

SONT DESIGNES, en qualité de représentants de ParisEstMarne&Bois au sein de la Mission Locale des Bords de Marne :

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160711-16-127- DE Date de réception préfecture :

- Pascale MARTINEAU
- Alain DEGRASSAT

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160711-16-127-
DE
Date de réception préfecture :